

N. 45

## Séances du mardi 8 mars 1960

SEANCE DU MATIN :

SOMMAIRE :

## EXCUSES :

Absences motivées, page 1.

## MESSAGES :

## SÉNAT :

Transmission d'un projet de loi, p. 2.

## COUR DES COMPTES :

- 1° Délibération du Conseil des Ministres relative à de dépenses faites en marge du budget, p. 2.
- 2° Exposé et ampliation d'une délibération du Conseil des Ministres, relative à un différend entre son collègue et M. le Ministre des Finances, p. 2.

## INTERPELLATION (Demande) :

De **M. Leburton** à M. le Ministre de la Prévoyance sociale (diminution des pensions), p. 2.

## ORDRE DES TRAVAUX :

## COMMUNICATION DU BUREAU :

**M. le Président** annonce l'inscription de projets de loi ayant trait au Congo Belge, à l'ordre du jour de la séance de jeudi prochain, p. 2.

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT (Discussion) :

## TABLE RONDE :

1. **M. Wigny**, Ministre de Affaires Etrangères, fait une communication, consécutive aux deux incidents provoqués respectivement par une déclaration verbale du gouvernement français et d'une déclaration du Premier Ministre des Rhodésies, au sujet des droits sur le Congo Belge, p. 2.
2. Discussion de la déclaration de M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi sur les travaux de la Conférence de la Table ronde. *Orateurs* : **MM. Larock, Huysmans, Lahaye, Dequae**, p. 3.

PRESIDENCE

DE

**M. KRONACKER, PRESIDENT.**

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

La séance est ouverte à 10 heures.

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGD.

**M. de Looze**, empêché, prie la Chambre d'excuser son absence à la séance de ce matin.**Mme De Riemaeker-Legot**, **MM. Barbé et Bertrand**, empêchés, s'excusent de ne pouvoir assister aux séances de ce jour.**MM. Cools, Detiège, Sercu**, souffrants, et **M. Merlot**, à l'étranger, prient la Chambre d'excuser leur absence aux séances de cette semaine.ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE 1959-1960.  
PARL. HAND. KAMER DER VOLKSV. — GEWONE ZITTING 1959-1960.

## Vergaderingen van dinsdag 8 maart 1960

OCHTENDVERGADERING.

INHOUDSOPGAVE :

## VERONTSCHULDIGD :

Gemotiveerde afwezigheden, bladzijde 1.

## BOODSCHAPPEN :

## SENAAT :

Overzenden van een wetsontwerp, blz. 2.

## REIKENHOF :

- 1° Beraadslaging door de Ministerraad getroffen, betreffende uitgaven gedaan buiten de begroting, blz. 2.
- 2° Uiteenzetting en afschrift van een beraadslaging van de Ministerraad, betreffende een tussen zijn college en de Minister van Financiën gerezen geschil, blz. 2.

## INTERPELLATIE (Vraag) :

Van de **heer Leburton** tot de heer Minister van Sociale Voorzorg (Verniëdering van de pensioenen), blz. 2.

## REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN :

## MEDEDELING VANWEGE HET BUREAU :

De **heer Voorzitter** meldt de inschrijving op de agenda van de zitting van donderdag aanstaande van wetsontwerpen betreffende Belgisch-Congo, blz. 2.

## VERKLARING VAN DE REGERING (Bespreking) :

## RONDE TAFEL :

1. De **heer Wigny**, Minister van Buitenlandse Zaken, doet een mededeling ingevolge twee incidenten veroorzaakt, enerzijds, door de mondelinge verklaring van de Franse regering en, anderzijds, door een verklaring van de Eerste-Minister van de Rhodésië, betreffende rechten op Belgisch-Congo, blz. 2.
2. Bespreking van de verklaring van de heer Minister van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi betreffende de werkzaamheden van de Ronde-Tafelconferentie. *Spreekers* : de heren **Larock, Huysmans, Lahaye, Dequae**, blz. 3.

VOORZITTERSCHAP

VAN

DE **HEER KRONACKER**, VOORZITTER.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 10 uur.

Voor hedenochtend : de heer de Looze, belet.

Voor heden : Mevr. De Riemaeker-Legot, de heren **Barbé en Bertrand**, belet.Voor deze week : de heren **Cools, Detiège en Sercu**, ongesteld, en de heer **Merlot**, naar het buitenland.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

## MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Par message en date du 3 mars 1960, le Sénat transmet tel qu'il l'a adopté en séance de cette date le projet de loi rendant applicable aux agents temporaires et anciens agents temporaires du Ministère des Colonies, rémunérés à charge du budget colonial, les dispositions de la loi du 10 novembre 1953, relative à l'abandon par l'Etat de certaines créances nées en raison de circonstances se rattachant à la guerre.

Bij brief d.d. 3 maart 1960, zendt de Senaat over, zoals hij het in vergadering van die datum heeft aangenomen, het wetsontwerp waarbij op de tijdelijke personeelsleden en gewezen tijdelijke personeelsleden van het Ministerie van Koloniën, bezoldigd ten bezware van de koloniale begroting, toepasselijk worden verklaard de bepalingen van de wet van 10 november 1953, betreffende het prijsgeven door de Staat van sommige schuldvorderingen ontstaan wegens omstandigheden in verband met de oorlog.

— Renvoi à la Commission du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Verzonden naar de Commissie voor Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.

Par lettre en date du 2 mars 1960, la Cour des Comptes transmet, en exécution de l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, une délibération prise par le Conseil des Ministres relative à des dépenses faites en marge du budget

Bij brief van 2 maart 1960, zendt het Rekenhof, in uitvoering van het gewijzigd artikel 14 van de wet van 29 oktober 1846, een beraadslaging door de Ministerraad getroffen betreffende uitgaven gedaan buiten de begroting.

— Renvoi à la Commission des Finances.

Verzonden naar de Commissie voor de Financien.

Par lettre en date du 2 mars 1960, la Cour des Comptes transmet, en exécution de l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, un exposé ainsi qu'une ampliation d'une délibération du Conseil des Ministres relative au différend surgi entre son collègue et M. le Ministre des Finances à propos de l'octroi d'une pension d'orphelin de la guerre.

Bij brief d.d. 2 maart 1960 zendt het Rekenhof, in uitvoering van artikel 14 van de wet van 29 oktober 1846, een uiteenzetting alsmede een afschrift van een beraadslaging van de Ministerraad, betreffende een tussen zijn college en de Minister van Financien gerezen geschil nopens de toekenning van een oorlogswezenpensioen.

— Renvoi à la Commission des Finances.

Verzonden naar de Commissie voor de Financien.

## DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

**M. le Président.** — Le bureau a reçu une demande d'interpellation de M. Leburton à M. le Ministre de la Prévoyance sociale sur « la diminution des pensions intervenue au 1<sup>er</sup> mars et sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour remédier à cette situation qui a causé une grande émotion chez les pensionnés ».

Het bureau heeft een vraag tot interpellatie ontvangen van de heer Leburton en gericht tot de heer Minister van Sociale Voorzorg over « de op 1 maart 1960 toegepaste pensioenvermindering en over de te nemen maatregelen om die toestand te verhelpen, waardoor grote beroering onder de gepensioneerden werd verwekt ».

Il sera statué ultérieurement sur le sort de cette interpellation

## ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

**M. le Président.** — Je voudrais rappeler à la Chambre que les quatre projets d'emprunts en faveur du Congo Belge viendront en discussion jeudi, à 14 heures, et que le vote interviendra jeudi après-midi.

**M. Bohy.** — Tout à fait d'accord, Monsieur le Président, pour voter le jour même étant donné les raisons d'urgence.

DÉCLARATION DE M. LE MINISTRE DU CONGO BELGE  
ET DU RUANDA-URUNDI SUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE  
DE LA TABLE RONDE.

## Discussion.

VERKLARING VAN DE HEER MINISTER VAN BELGISCH-CONGO  
EN VAN RUANDA-URUNDI  
OVER DE WERKZAAMHEDEN VAN DE RONDE-TAFELCONFERENTIE.

## Bespreking.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration de M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi sur les travaux de la Conférence de la Table ronde.

Dames en Heren, wij gaan over tot de bespreking van de verklaring van de heer Minister van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi over de werkzaamheden van de Ronde-Tafelconferentie.

La parole est à M. le Ministre des Affaires Etrangères.

**M. Wigny, Minist. des Affaires Etrangères (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le 26 février 1960, le gouvernement français a fait savoir verbalement à notre ambassadeur à Paris qu'à son avis, le droit de préférence de la France sur le Congo subsistait et continuerait à exister. Notre ambassadeur a immédiatement protesté. Le gouvernement belge, pour sa part, a par deux fois renouvelé ces protestations de la manière la plus vigoureuse.

Les textes invoqués sont des lettres échangées entre M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo et le Ministre des Affaires Etrangères de la République française, les 23 et 24 avril 1884. Dans sa lettre, M. Strauch écrit : « L'Association internationale du Congo, au nom des stations et territoires libres qu'elle a fondés au Congo et dans la vallée du Niadi Quillou, déclare formellement qu'elle ne les cédera à aucune puissance, sous réserve des conventions qui pourraient intervenir entre la France et l'Association pour fixer les limites et les conditions de leur action respective. Toutefois, l'Association désirant donner une preuve nouvelle de ses sentiments amicaux pour la France, s'engage à lui donner le droit de préférence, si, dans des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions. »

C'est de ces déclarations que le Ministre français, Jules Ferry prend acte dès le lendemain. Le 23 décembre 1908, un arrangement conclu entre la France et la Belgique substitue notre pays à l'obligation contractée par l'Association internationale du Congo.

Voilà le dossier. Il est parfaitement clair.

En droit, il ne justifie en aucune façon l'exercice actuel du droit de préférence. On peut d'abord se demander si pareil droit existe encore. En 1884, on pouvait envisager des cessions à titre gratuit ou même onéreux, comme le prévoient expressément les lettres précitées. Aujourd'hui, les territoires et leurs populations ne sont plus des biens qui peuvent faire l'objet d'un commerce international.

Si même ce droit existait, son titulaire n'aurait pas l'occasion de l'exercer. Les textes prévoient expressément l'utilisation de la préférence pour le cas où la Belgique entendrait aliéner les territoires, les échanger, les concéder, les louer, à une puissance étrangère. Le gouvernement belge ne prépare actuellement aucune aliénation totale ou partielle. Conformément à l'article 73 de la Charte des Nations-Unies, il amène le peuple congolais à l'indépendance. Le gouvernement africain qui, le 1<sup>er</sup> juillet 1960, reprendra les devoirs de la souveraineté ne peut être considéré comme une puissance étrangère.

Politiquement, la Belgique, qui reconnaît l'indépendance du Congo, ne pourrait, en aucune façon, admettre qu'une autre puissance profite de cette émancipation pour remplacer en Afrique la souveraineté belge par d'autres sujétions ou liens à son profit.

Si l'on veut connaître, sur ce sujet, l'opinion des intéressés eux-mêmes, il suffit de consulter les procès-verbaux de la Table ronde. Le 1<sup>er</sup> février, un délégué, alerté par la lecture de la presse, a protesté contre le droit de préférence et a déclaré que le Congo Belge ne pourrait être traité comme une possession dont on disposerait contractuellement.

**M. Moyersoën.** — C'est exact!

**M. Wigny, Ministre des Affaires Etrangères.** — Il a été approuvé par le Ministre du Congo Belge et par tous les assistants.

Cet exposé me donne l'occasion de mettre la Chambre au courant d'un second incident :

Le Premier Ministre de la Fédération des Rhodésies et du Nyassaland, au cours d'une interview, a fait la déclaration suivante :

« Une vaste et riche portion du Congo Belge, qui devient indépendante le 1<sup>er</sup> juillet, pourrait se débarrasser de ses anciens liens et rejoindre la Fédération... »

Encore que la déclaration soit rédigée au mode conditionnel et dans des termes prudents, le gouvernement belge ne peut que la regretter et la déclarer inopportune. Aussi a-t-il protesté, tant à Londres qu'à Salisbury.

Le roi Léopold II, puis la Belgique, ont assuré l'unité congolaise. Ils ont créé en Afrique un Etat qui couvre un vaste territoire, commande à des richesses naturelles variées et qui, de ce fait, est assuré d'un grand avenir. Le gouvernement belge proteste contre des suggestions qui tendent à défaire l'œuvre de trois quarts de siècle et qui sont inspirées par des considérations étrangères au bien du peuple congolais lui-même. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*) On a cité en faveur de la sécession certains colons anonymes. Les associations de colons ont protesté solennellement contre.

Dois-je vous rappeler la résolution II de la Table ronde :

« L'Etat du Congo Belge est constitué, au 30 juin 1960, de six provinces dont la configuration géographique des provinces actuelles ».

Le gouvernement belge ne croit pas qu'il faille exagérer ces incidents, mais il profite de l'occasion pour réaffirmer avec force sa politique et pour demander la collaboration amicale des autres Etats. Lorsque d'autres nations, ayant des responsabilités outre-mer, ont eu des difficultés, la Belgique, toujours et naguère encore, leur a donné son appui loyal chaque fois qu'elle était convaincue que leur politique était inspirée par l'intérêt réel des populations. Aujourd'hui, où elle parachève sa propre œuvre colonisatrice en accordant l'indépendance au peuple congolais, elle est en droit d'attendre des autres Etats que, loin de lui créer des difficultés, ils l'aident à réussir une action politique généreuse, désintéressée, conforme à la Charte des Nations-Unies et passionnément désirée par le peuple congolais. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Larock.

**M. Larock (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'opposition socialiste approuve fermement la déclaration qui vient d'être faite par M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Déjà la semaine dernière, le groupe socialiste m'avait mandaté pour demander des explications au sujet d'une interview rhodésienne. La mise au point vient d'être faite.

Nous regrettons qu'à cet incident s'en ajoute maintenant un autre. Sans doute ne faut-il pas dramatiser. Notre bon droit et celui du peuple congolais sont tellement évidents!

Nous, socialistes, n'avons jamais pensé que l'indépendance pourrait être un changement de maître. Nous croyons que l'organisation de l'indépendance est une affaire qui ne regarde que les Congolais et nous.

**M. Eyskens, Premier Ministre (et sur divers bancs).** — Très bien!

**M. Larock.** — Nous tenons naturellement le gouvernement belge pour responsable de l'intégrité territoriale jusqu'au moment où le Congo indépendant, s'étant donné sa constitution, aura accès à la souveraineté internationale.

En devenant indépendants, les Congolais ont acquis une patrie. Je crois, Mesdames et Messieurs, que nous tenons tous à ce que cette patrie leur soit transmise intacte.

Autre chose est naturellement de prévoir que l'Etat indépendant du Congo aura des relations confiantes et étroites avec les communautés européennes. C'est le moment de souhaiter qu'un des premiers gestes du gouvernement indépendant du Congo soit de négocier et de conclure des accords d'association avec le Marché commun et l'Euratom. Il est certainement dans l'intérêt du Congo et de la Belgique que les communautés européennes puissent assurer la relève des investissements et des aides techniques, mais — je le répète et je termine par là, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, cette réponse à votre déclaration — nous ne pouvons admettre l'intervention particulière d'aucune puissance européenne.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a applaudi, la semaine dernière, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi quand il a exalté — dans des termes dont la sincérité était évidente — le droit des peuples, de tous les peuples, à l'autodétermination.

M. De Schryver doit savoir que, dans cet esprit-là et dans la volonté de faire en sorte que la population congolaise soit réellement capable de se gouverner elle-même, l'opposition socialiste ne refuse son appui à aucun responsable.

La Chambre, et la droite en particulier, reconnaîtront peut-être que nous avons un certain mérite à parler ainsi. Depuis le début du drame congolais, le gouvernement a commis des fautes que nous avons dénoncées et sur lesquelles je n'entends pas revenir maintenant, mais qui nous interdisent de lui faire confiance.

Monsieur le Premier Ministre, quand le gouvernement s'est adressé à l'opposition, reconnaissez que ce ne fut jamais pour la consulter, rarement pour l'informer et très souvent, le plus souvent, pour lui faire part du fait accompli de ses décisions.

Lorsqu'à cette tribune M. De Schryver se félicite des résultats de la Table ronde, nous sommes heureux de l'entendre et aussi lorsqu'il rend hommage, notamment, aux socialistes qui ont participé aux négociations de la Table ronde. Mais nous regrettons d'autant plus de devoir rappeler que quand l'idée de la Table ronde est venue de nous, elle a été rejetée par vous!

**M. Eyskens, Premier Ministre.** — Vous avez demandé la convocation de la Table ronde avant les élections communales au Congo et les élections pour les territoires. Et M. De Schryver, au nom du gouvernement, est venu aussitôt vous dire que la Table ronde était envisagée avec ce régime.

**M. Larock.** — Les faits sont les faits; n'épilobons pas sur le passé. J'ai mandat de vous dire qu'en dépit de toute la coopération que les socialistes ont apportée à une négociation si importante et si difficile, l'esprit de parti continue d'inspirer, je ne dis pas la politique de M. De Schryver, mais celle d'une grande partie de son administration, en Belgique et au Congo, et celle du gouvernement tout entier, d'entretenir, du haut en bas de la hiérarchie, le préjugé antisocialiste. Nous faisons de notre mieux, et j'espère en faire la preuve à l'instant même, pour concilier les intérêts légitimes des Belges au Congo avec ceux de la population congolaise. Mais nous devons bien constater que la plupart des responsables sont, à notre égard, constamment partagés entre deux soucis : l'un est de nous écarter de tout ce qui touche à l'évolution du Congo; l'autre, de nous endosser d'avance la responsabilité de vos propres erreurs.

Cela devait être dit.

Maintenant, les uns et les autres, nous voici à pied d'œuvre. Il est trop tard pour discuter l'action et l'inaction du gouvernement pendant l'année dernière, et il est trop tôt pour décider si l'indépendance octroyée au Congo répond exactement à ce que les Congolais attendaient de nous.

Pour le moment, il faut agir de telle manière que l'indépendance ne soit pas une régression, mais un progrès.

L'indépendance n'est un progrès que si elle apporte, après un certain temps, un peu plus de bien-être et de sécurité. Cela n'est pas assuré d'avance. Le temps est passé où les Congolais pouvaient se documenter si nous ne voulions pas faire leur bonheur sans eux ou malgré eux. Maintenant il s'agit de savoir si nous pourrions les aider, avec leur accord, à n'être pas plus malheureux du fait qu'ils sont devenus libres.

Quant aux Belges et aux Européens qui sont au Congo, leur sort continue à nous préoccuper. Mais ils doivent savoir que le bien-être des Congolais conditionne le leur.

La conférence de la Table ronde, dans les circonstances où elle avait lieu, a été un succès. Le ministre du Congo a eu raison de souligner que les résolutions de la Table ronde ont été ratifiées par un large accord et souvent par l'unanimité des représentants congolais, se prononçant dans une absolue liberté. Nous examinerons attentivement les trois projets de loi élaborés d'après ces résolutions, dès qu'ils nous seront transmis.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Deux projets sont déjà déposés depuis la discussion du projet sur les collèges exécutifs.

**M. Larock.** — Merci. Il était certainement nécessaire de procéder ainsi. Qui dit indépendance dit : politique d'abord.

D'abord, mais non pas uniquement. Le groupe socialiste y avait insisté dès le jour où le gouvernement a lancé dans cette Chambre le mot d'indépendance. « D'accord, avions-nous dit, pour la priorité des réformes politiques. Mais ces réformes ne seront que la moitié de la tâche. Sans d'importantes mesures économiques, négociées en même temps que l'indépendance, celle-ci manquera de base concrète. »

Cependant la Conférence de la Table ronde a porté essentiellement sur les problèmes politico-juridiques, et c'est seulement au cours de la troisième semaine de la session que l'idée d'une autre conférence, économique, financière et sociale, s'est enfin imposée. Le gouvernement a eu raison de s'y rallier, mais il a eu tort de s'y rallier si tard. Il aurait beaucoup mieux valu de pouvoir présenter aux Chambres, en même temps, les dispositions juridiques qui doivent faire du Congo indépendant une démocratie et les dispositions économiques et sociales qui donneront à cette démocratie ses chances de durer.

On a dit que les délégués congolais n'étaient pas qualifiés pour débattre des questions économiques. L'objection ne tient pas. Ce sont les délégués congolais qui ont indiqué, point par point, les questions à inscrire à l'ordre du jour de la conférence économique. Et s'il est vrai que d'autres délégués ont paru moins préoccupés de leurs responsabilités économiques et sociales que de leurs futures prérogatives politiques, ce n'était pas une raison pour rejeter à l'arrière-plan les intérêts vitaux des populations qu'ils étaient censés représenter.

Je reviendrai sur cette question.

La Table ronde a donc dessiné le cadre politico-juridique d'une démocratie congolaise. Elle l'a fait avec une netteté et une rapidité que le ministre du Congo a qualifiées de remarquables et d'inespérées. C'est parfaitement juste. La mentalité bantoue, a dit le ministre, s'est finalement adaptée à la mentalité belge. L'inverse a été vrai également. Nous avons vu l'éminent juriste belge s'adapter souplement, et chaleureusement, à la mentalité bantoue. Nous ne saurions leur en être trop reconnaissants. Ainsi s'est établi un climat de compréhension et de confiance mutuelles qui a permis d'aboutir à des conclusions satisfaisantes pour tous, dans un domaine bien circonscrit : celui du juridisme.

Mais nous avons assisté, au cours de ces dernières années, à plus d'une émancipation de peuples sous tutelle et l'expérience nous a appris que le juridisme sert à tout, mais ne suffit à rien. Les juristes sont les premiers à le reconnaître.

Les leçons des autres nous montrent que l'émancipation comporte toujours trois grands risques : risques de divisions, de désordres et de misère.

Partout, spécialement en Afrique, l'indépendance s'accompagne d'une reprise des vieilles luttes tribales. Une fois que la revendication qui s'adressait au blanc est satisfaite, l'hostilité se déplace et dresse les tribus les unes contre les autres. Pendant dix ans, le chef actuel du Ghana, M. Kwame N'Krumah, n'a cessé de dénoncer le tribalisme au même titre que le colonialisme et l'impérialisme, et il n'a pas fini de se bagarrer avec les chefs traditionnels. Le même problème se pose en Guinée, au Cameroun, au Dahomey, en Nigéria, dans le Congo français. Il est rare que le passage de la conscience tribale à la conscience nationale se fasse sans recours à la manière forte et sans effusion de sang. Le Ghana, la Guinée, le Soudan, le Congo français n'ont échappé à l'anarchie que par la poigne de quelques « hommes forts », que la dictature n'effraie pas.

Deuxième risque : les désordres, qui résultent presque fatalement de la course au pouvoir et aux places, de l'insuffisance des cadres autochtones, des campagnes électorales et de la tendance de la masse à revenir aux coutumes ancestrales.

Troisième risque : la misère. C'est sans doute le plus grave. La démocratie n'est possible et ne tient que là où les hommes ont du travail et mangent à leur faim. Les institutions et les procédures démocratiques ne sont pas viables quand le grand nombre végète au-dessous du minimum vital. Et le droit de vote n'a pas grand intérêt tant que subsiste l'obsession du droit à la vie. L'indépendance, pour la masse, ce n'est pas seulement ni surtout un statut politico-juridique : c'est la fin de la misère et des maux. Si, en fait, la misère grandit, les plus belles constructions démocratiques ne résistent pas. Les révolutions qui ne sont suivies d'aucun progrès économique et social n'aboutissent jamais qu'à des formes politiques rétrogrades. (Très bien! à gauche.)

Ces trois grands risques — divisions, désordres, misère — devraient être écartés du Congo pour que l'indépendance soit un progrès. Sur chacun des points je voudrais demander au ministre des éclaircissements et lui présenter des suggestions.

D'abord le danger de divisions.

Après des discussions serrées et assez vives par moments, tous les délégués congolais de la Table ronde se sont prononcés pour une structure unitaire, largement décentralisée. C'est une solution qui n'était pas acquise d'avance. Des hommes appartenant à des ethnies différentes, des hommes qui, s'ils habitaient Neder-over-Heembeek ou Kraainem, ne se comprendraient pas s'ils n'avaient pas le français comme langue véhiculaire (*sourires*), des hommes habitant des régions aussi éloignées l'une de l'autre que le Brabant de la Calabre ou du Monténégro, pouvaient céder au séparatisme. Ce sont les Belges qui ont fait l'unité congolaise. Il reste encore aux Congolais à la créer pour leur propre compte.

Il faut s'attendre à des difficultés internes, d'ici au 30 juin et dans la suite : dans le Kasai, le Bas-Congo, peut-être ailleurs. Je lis dans le rapport d'un de nos compatriotes qui a souvent parcouru le Congo : « Les tragiques événements du Kasai qui ont opposé les Baluba aux Lulua ne sont qu'une petite préfiguration des guerres tribales qui se préparent. » En vue de l'indépendance, partout les groupes ethniques s'arment pour libérer leurs territoires de la présence des tribus étrangères. »

C'est peut-être une vue trop pessimiste. S'il est cependant un point sur lequel tous les membres de cette Chambre sont certainement d'accord, c'est la nécessité de prévenir les conflits de tribus et les effusions de sang.

Je voudrais demander au Ministre du Congo :

1° Quelles dispositions il a prises ou compte prendre pour éviter que de nouveaux troubles n'éclatent au Kasai, après le rejet de la convention qui avait été conclue à Bruxelles.

2° S'il peut donner l'assurance que dans la force publique, qui aurait mission, le cas échéant, d'empêcher les compétitions tribales de dégénérer, il n'existe aucun risque de dissensions du même ordre.

3° Le Ministre voudrait-il nous dire quelle sera sa ligne de conduite si, avant que la Constituante congolaise se prononce, la structure unitaire était remise en question dans telle ou telle région du territoire.

Ce n'est pas une hypothèse inconsidérée. Nous avons sans doute le droit de savoir à quoi nous en tenir au sujet d'une résolution unanime et à la suite de laquelle nous allons devoir légiférer.

Si je puis faire une suggestion à ce sujet, c'est que les occasions de frictions soient réduites autant que possible et que le projet de loi qui nous sera soumis y contribue en mettant le maximum de souplesse dans le partage des compétences entre le pouvoir central et le pouvoir provincial. Pour faire œuvre durable, il faudra sans doute inclure le plus de fédéralisme possible dans le statut unitaire.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Il y a une résolution de la Conférence de la Table ronde qui indique dans le détail les compétences respectives de l'Etat central et des provinces.

**M. Larock.** — Je vous demande précisément, lorsque vous devrez interpréter cette résolution pour la couler en forme de projet de loi, que les termes soient suffisamment souples pour que telle ou telle compétence ne soit pas attribuée de manière rigide, inévitable, à tel pouvoir plutôt qu'à tel autre.

Cette question en appelle d'ailleurs une autre, de portée générale. Les résolutions de la Table ronde qui servent de canevas à notre travail législatif tirent leur valeur d'un double engagement : celui du gouvernement belge et celui des représentants congolais. C'est un engagement mutuel; il équivaut à un contrat et quand le parlement belge aura légiféré, il sera partie au contrat.

La notion de contrat n'a pas pour la mentalité bantoue la même rigueur qu'elle a pour nous. Il se peut donc que, d'ici au 30 juin, tel ou tel dirigeant qui a participé à la Table ronde revienne sur les dispositions prises ou qu'il soit désavoué s'il s'y tient. Il se peut aussi, qu'après le 30 juin, les Chambres congolaises hésitent à reprendre à leur compte les engagements de Bruxelles, qui pour nous auront force de loi.

La semaine dernière, le Ministre avait dit, d'après le *Compte rendu analytique* :

« La période intérimaire durera un an, peut-être deux ou trois ans, période pendant laquelle nous devons, ici, en Belgique, légiférer pour doter le Congo de dispositions fondamentales en matière de régime politique et de libertés démocratiques. »

Cette citation est-elle exacte?

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Non, il n'est pas correct. Il y a lieu de lire « période pour laquelle », sans quoi la phrase n'a pas de sens. Le 1<sup>er</sup> juillet, l'Etat du Congo sera indépendant, il s'agit donc d'une période pour laquelle nous devons légiférer.

**M. Larock.** — Cela signifie donc que nous n'aurons plus à légiférer pour le Congo après le 30 juin. (*Signe d'approbation de M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.*)

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Non, sauf des traités d'assistance.

**M. Larock.** — Et votre déclaration continue :

« Les Congolais désirent que nous soyons leur législateur jusqu'à ce que le Congo prenne d'autres décisions. »

En cas de divergence de vues des Ministres ou des Chambres congolaises au sujet d'une disposition des trois lois de cadre que les Chambres belges auront votées, de quelle manière se régleront les litiges?

Deuxième point : les risques de désordre.

Ils sont indéniables. L'apprentissage de la démocratie, telle qu'elle a été préfigurée à la Table ronde, implique le respect, ou tout au moins la tolérance, des droits des minorités. Ce sont là des notions avec lesquelles tous les Congolais, ceux de la brousse et ceux des villes, ne sont pas encore tout à fait familiarisés. La tentation sera grande de revenir aux anciennes mœurs et coutumes, en matière administrative, judiciaire et répressive, et cela n'irait pas sans jeter la perturbation dans les services. En attendant, les campagnes électorales pourraient être agitées. Si la Force publique intervient, elle sera accusée par les différents partis d'hostilité ou de partialité. Une fois placée sous l'autorité du gouvernement congolais, après les élections, elle risque de connaître des retours de bâton.

Trois questions. La première au sujet de la subordination de la Force publique au gouvernement congolais, qui sera en place avant le 30 juin. Cette subordination s'impose. Le gouvernement congolais doit pouvoir disposer comme il l'entend de ce que la résolution n° 9 appelle « la gendarmerie nationale ». Toute la sécurité dans le territoire et la stabilité du régime peuvent dépendre de là. Ne serait-il pas dès lors extrêmement utile qu'une importance spéciale soit donnée à tout ce qui concerne le commandement et l'organisation de la Force publique dans le traité où seront fixés les modalités de la coopération entre le gouvernement belge et le gouvernement congolais?

Par contre, — deuxième question, — en perspective des luttes électorales et tribales, qui peuvent être vives, n'y a-t-il pas lieu, d'un commun accord avec les leaders congolais, d'interdire dès maintenant de la manière la plus rigoureuse toute formation paramilitaire ou para-policière au service d'un parti ou d'un chef de parti? Il a été signalé en effet, dans ces derniers temps, que des brigades ou des espèces de gardes prétoriennes étaient en train de se constituer à l'intérieur de certains partis. Si le mouvement s'accroissait, on peut être sûr que les groupes en question ne tarderaient pas à être armés. Mieux vaut prévenir que guérir. Tout doit être fait pour éviter les violences et le sang.

Troisième question — A partir du 30 juin, un gouvernement congolais succédera au gouvernement belge. La souveraineté passera dans de nouvelles mains. Mais ces nouveaux titulaires ne seront évidemment pas à même de pourvoir tout de suite à toutes les tâches. Les administrations devront continuer à fonctionner. Les services économiques, ceux des finances, des travaux publics, des transports, de la santé et de l'hygiène dépendront, au sommet, d'une nouvelle autorité : mais ils devront subsister sans interruption.

Comment la continuité sera-t-elle assurée? Question importante. Il ne s'agit pas d'une continuité purement juridique. Sur le papier et en principe, tout se règle facilement. Il s'agit de la continuité réelle, celle qui doit exister entre les hommes qui proposent, ceux qui décident et ceux qui exécutent étant les uns et les autres qualifiés pour cela.

L'incertitude actuelle n'est pas seulement déprimante pour l'administration en place : elle peut provoquer, au lendemain de l'indépendance, des conflits et des carences qui seraient nuisibles au jeune Etat. C'est aux mandataires de celui-ci qu'appartiendra l'autorité, pleine et entière. Mais, ils devront être bien aidés et bien servis.

On voit très bien, ce qu'il ne faut pas permettre. Par exemple, que certains hauts fonctionnaires belges se jugent irremplaçables. Ou que l'accession des Congolais aux différents postes se fasse selon d'autres critères que les capacités. Ou encore que les ministres congolais soient bientôt entourés de conseillers occultes et irresponsables.

On voit aussi les dangers qui menacent : celui d'une extension du chômage, celui d'une jeunesse sans école et sans emploi. Le drame de Léopoldville, l'an dernier, n'avait pas eu d'autres causes.

Pour toutes ces raisons, n'est-il pas très souhaitable qu'un système analogue à celui des collèges exécutifs, que nous avons approuvé pour le présent, soit institué pour la période intérimaire? Actuellement, les collèges exécutifs, composés de Congolais, relèvent du gouvernement belge. Après l'indépendance, notre coopération pourrait, avec l'accord des Congolais, se poursuivre par l'intermédiaire de collèges composés de Belges, relevant de l'autorité du gouvernement congolais et désignés par celui-ci.

Où encore ne pourrait-on pas songer à des instituts de droit public, gérés en commun et qui traiteraient des diverses questions techniques fondamentales : budget, finances publiques, etc.?

Quelle que soit la formule de la coopération, elle doit trouver sa place dans le traité d'amitié et d'assistance qui sera conclu, d'après la treizième résolution de la Table ronde, « le plus tôt possible ». Le plus tôt possible, pourquoi ne serait-ce pas le jour même où le Congo sera indépendant, c'est-à-dire au lendemain du 30 juin? J'étais au Ghana quand celui-ci a proclamé son indépendance. Son premier ministre a tenu à fixer solennellement, le jour même, les relations du nouvel Etat avec l'ancienne métropole. Ce fut une journée grandiose et chargée de signification pour l'avenir. Les Congolais et nous-mêmes devrions nous en inspirer.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Je puis vous rassurer immédiatement, Monsieur Larock.

Dans le projet de loi fondamental qui sera déposé la semaine prochaine, et suite à une résolution de la Table ronde, attribution sera donnée au gouvernement congolais, et s'il est constitué avant le 30 juin, ce sera avant cette date, pour conclure avec la Belgique un traité général d'amitié, d'assistance et de coopération.

**M. Larock.** — Voilà une précision extrêmement intéressante, et qui est nouvelle.

Pour le présent, je voudrais demander au Ministre du Congo de faire connaître à la Chambre, sinon aujourd'hui, du moins au cours des prochains débats sur ses projets de loi, ce qui a été réalisé jusqu'ici dans le domaine de l'africanisation des cadres, s'il existe un programme d'ensemble et quelles en seront les étapes.

Nous voudrions aussi savoir si l'on ne pense pas à établir une coordination ou, en tout cas, une liaison, entre le parlement congolais, qui commencera à siéger au mois de juin, et le parlement belge. Pendant tout un temps, les tâches législatives suivront des directions convergentes. Il y aura certainement intérêt à ce que les contacts soient fréquents, qu'ils soient organisés.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Je serai heureux de vous faire part de certaines suggestions à cet endroit.

**M. Larock.** — J'en viens au troisième et dernier grand risque, qui est malheureusement plus qu'une hypothèse : le risque de régression économique et sociale.

Il sera très difficile d'éviter, dans l'avenir immédiat, que le niveau de vie ne descende. Les finances publiques du Congo ne sont pas en très bon état. La diminution des investissements privés va se traduire par des chutes de production, une réduction des échanges, par du chômage. D'après un de nos collègues du Sénat, qui sait de quoi il parle, huit milliards au moins ont été désinvestis du Congo depuis un an. Le même sénateur trouve tout naturel que cet argent prenne le chemin de nations plus calmes : le Canada, le

Bésil, le Mexique ». C'est tout naturel, en effet, dans le régime où nous sommes. Le devoir des capitalistes belges, depuis un an, était de substituer, tout au moins partiellement, la notion du service à celle du profit. Mais, à la plupart d'entre eux, c'était trop demander.

Et pourtant, nous n'avons pas le droit de laisser croire aux Congolais que la possession du pouvoir politique résout tous les problèmes. Si l'indépendance n'apporte à la masse qu'un surcroît de misère et d'insécurité, ceux qui l'ont réclamée à corps et à cri pourraient bien être les premiers à la maudire.

Il ne faut pas que cela soit. Il est certain que de profondes réformes de structure et de répartition sont nécessaires et qu'elles produiront à la longue d'heureux résultats. Mais, dans l'immédiat, pour maintenir le niveau de vie alimentaire, sanitaire, éducatif, pour améliorer, si peu que ce soit, le revenu moyen, qui est inférieur à 4 000 francs par an et par habitant dans les agglomérations et inférieur à 1 400 francs pour les dix millions de ruraux, il faut absolument augmenter le rendement agricole et industriel, puisque la population augmente de 300 000 êtres chaque année. Et pour augmenter le rendement, il faut, dès à présent, énormément d'argent et d'aide technique en personnel et en équipements.

C'est-à-dire que les dispositions les plus indispensables doivent être prises dans le plus bref délai.

J'imagine que si M. Scheyven n'est pas à son banc en ce moment, c'est parce qu'il les prépare.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Il assiste à une importante réunion au Sénat.

**M. Larock.** — J'ai dit en commençant combien nous regrettons que le gouvernement ne s'y soit pas pris plus tôt, comme nous l'en avions adjuré. Mais il n'est pas trop tard pour redresser la situation.

Nous comprenons parfaitement le désarroi du monde des affaires, qui a investi 150 milliards au Congo. Nous comprenons les sentiments des possesseurs de titres qui ont vu les valeurs congolaises tomber globalement de moitié depuis fin 1958. Et nous partageons les inquiétudes des 80 000 Belges du Congo, de leurs familles en Belgique et des nombreux salariés et appointés de chez nous auxquels le Congo assure un emploi. Mais il n'y a pas lieu de désespérer. Il dépend encore pour beaucoup du gouvernement belge, et des secteurs public et privé, que les ressources du Congo soient mises en valeur dans l'intérêt de la population congolaise et de tous ceux qui sauront s'adapter au nouvel état de choses. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est qu'à la fièvre politique ne succèdent les émeutes de la régression et de la misère.

La Conférence économique et sociale qui s'ouvrira le 15 avril revêt donc à nos yeux une importance capitale. Nous demandons qu'elle soit réellement représentative, du côté congolais comme du côté belge. Que nos interlocuteurs soient librement choisis et libres de formuler les revendications les plus radicales : et la refonte du système foncier, et le renforcement des droits publics sur les entreprises et l'obligation de réinvestir, etc. Aucune solution ne doit être écartée a priori : aucun poste du bilan ne peut être soustrait à la discussion. Il importe, dit-on, de ranimer la confiance des investisseurs. C'est exact. Mais le meilleur moyen pour cela, c'est de mériter la confiance des Congolais en les éclairant impartialement et complètement.

D'après les résolutions de la Table ronde, la Conférence du 15 avril préparera le contenu de conventions belgo-congolaises d'assistance technique et de coopération économique. Voilà l'objectif précis. Il est très important qu'il soit réalisé à temps.

Pouvons-nous comprendre que les conventions en question couvriront tout le domaine des rapports économiques et financiers entre la Belgique et le Congo, qu'elles seront intégrées ou connexes au traité d'assistance et d'amitié et qu'elles seront soumises à la ratification congolaise en même temps que ce traité? Ce serait hautement désirable.

Je conclus.

La Belgique va donner l'indépendance au Congo. Elle lui doit encore quelque chose de plus : une assurance de progrès et de prospérité. Cette offre-là n'est pas au-dessus de ses moyens.

Mais il est nécessaire que d'importantes mesures économiques et sociales soient négociées et décidées d'un commun accord, en même temps que les lois garantissant l'indépendance seront votées ici. Quand les Congolais se gouverneront eux-mêmes, il ne faut pas qu'ils vivent plus mal. Nous n'avons cessé, depuis un an, de tenir ce langage et de répéter ce que l'histoire des luttes ouvrières nous a appris : à savoir que la conquête du droit de vote doit aller de pair avec de meilleures conditions de vie et de travail.

Pour faire des citoyens libres, le mieux est de former des travailleurs et de leur assurer des droits économiques et sociaux.

Nous croyons aussi que tout ce qui sera réellement bon et utile pour la population congolaise le sera également pour les Belges du Congo et pour la Belgique entière.

Nous croyons enfin que si nos répondants au Congo font preuve de clairvoyance, d'esprit de justice et de générosité pendant l'étape décisive dans laquelle nous sommes, il n'est nullement impossible

que l'indépendance du Congo rende à la Belgique toute la confiance d'une population qui mérite vraiment qu'on l'aide et qu'on l'aime. (Applaudissements sur tous les bancs.)

**M. le Président.** — Monsieur le Ministre d'Etat Huysmans n'a demandé la parole pour quelques minutes, car il désire donner une précision au sujet du droit de préemption de la France.

La parole est à l'honorable M. Huysmans.

**M. Huysmans (à la tribune).** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je parlerai simplement de la préemption, que j'entends préciser ici.

Cette affaire vient de loin. Elle date de l'époque où l'Etat du Congo n'existait pas encore, c'est-à-dire d'avant l'acte de Berlin, qui a constitué l'Etat du Congo.

La préemption visait le cas où la Belgique ne reprendrait pas le Congo. Mais le jour où la Belgique l'a fait, la préemption est tombée automatiquement.

La France expliqua, à l'époque, qu'elle craignait que l'équilibre des forces en Afrique ne fut déformé. Du moment que la Belgique reprenait le Congo, la préemption devait tomber « automatiquement », et le rappel de celle-ci, à l'heure actuelle, n'a, d'après moi, pas le moindre sens, ni la moindre portée.

Mais il y a mieux! A la date du 15 février 1895, je me trouvais comme journaliste au premier étage de cette hémicycle et j'ai gardé mes documents de l'époque; le gouvernement britannique a été consulté au sujet de la préemption française à la Chambre des Communes, et le Ministre des Affaires Etrangères, qui était Sir E. Grey, répondit que le gouvernement britannique n'avait pas reconnu cette préemption. Le texte exact est le suivant : « The right of preemption has not been recognized. »

Je crois que notre position est claire du côté britannique et également du côté français. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lahaye.

**M. Lahaye (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il ne rentre aucunement dans mes intentions de faire ici l'analyse complète de l'exposé de l'honorable Ministre, M. De Schryver. Si j'avais d'ailleurs à le faire, il me suffirait de la concrétiser en disant : l'exposé du Ministre reflète le bon sens et la volonté de servir son pays et l'avenir du Congo.

N'ai-je pas une autre raison pour m'abstenir en ce moment de très longs commentaires? Si, car il me revient qu'à la réunion des deux commissions du Congo, celle du Sénat et de la Chambre, tenue en janvier, et précédant de peu les travaux de la Table ronde, le Ministre nous a dit : « les parlementaires qui assisteront à la Table ronde n'engageront que leur propre personne et leur rôle se limitera à celui d'observateurs ».

J'en ai conclu et j'en conclus, notre Chambre, seule et souveraine aura à connaître, jugera et se prononcera sur les textes des projets de loi qui suivront les résolutions.

Je pense, Messieurs, que le mot « résolutions » est peu approprié, les Congolais ayant eux-mêmes marqué une nette préférence pour l'expression « recommandations ».

Il n'est pas question, je le dis de suite, de vouloir m'opposer aux résolutions de la Table ronde, quoique les questions aient été, avouons-le, souvent mal posées : on a, dans bien des cas commencé par discuter le point qu'il fallait traiter pour finir.

Ainsi la Table ronde a fait discuter la date de l'indépendance et, ensuite, tout ce qu'il fallait faire avant cette date.

Nous sommes de ce fait tenus par un timing qu'il n'est possible de tenir qu'aux prix de certaines improvisations.

Pas plus tard que hier, alors que nous n'avons pas encore discuté les projets financiers et que nous examinons aujourd'hui les résolutions, je reçois un nouveau texte de projet de loi, prévoyant les élections législatives et provinciales, nous appelant déjà à une réunion en commission dès demain, à 10 heures. Le rapport sera peut-être prêt dès vendredi. Avouez, Mesdames, Messieurs, que nous ne marchons pas, mais que nous courons. Nous sommes beaucoup plus pressés que les Congolais eux-mêmes. Nous courons vers cette indépendance avec des textes que nous sommes obligés d'improviser et que nous n'avons plus le temps de discuter, ni même de lire.

La logique voulait que les conditions préalables de l'indépendance soient d'abord discutées et fixées et, en suite, la date arrêtée.

Je suis d'accord que si on avait suivi cet ordre d'idées, les délégués congolais eussent très certainement choisi une autre date parce qu'ils se sont ensuite rendus compte de la complexité des problèmes, — je ne fais que répéter certaines paroles sages prononcées par l'honorable M. Larock, — et qu'ils ont pris peur devant les énormes responsabilités.

Je le répète et je le souligne, il serait malsain et peu recommandable de s'opposer aux résolutions.

Je n'attaque donc pas le principe, mais ce que je blâme, c'est cette précipitation.

Je n'interviendrai pas longuement dans ces débats, je le ferai, jeudi, lorsqu'on discutera les problèmes financiers qui sont extrêmement graves. J'espère que la Chambre leur consacra au moins une journée car, ces projets sont primordiaux pour l'avenir de notre Trésorerie belge. Des voix monteront sans doute de tous les bancs pour réclamer non seulement la prudence mais une attention de tous les instants.

Qu'il me soit donc permis, ici, d'exprimer un seul souhait et de faire une seule observation.

Monsieur le Ministre, je souhaite ardemment que tous les parlementaires, aussi bien nos collègues de la Chambre que du Sénat, et là j'estime que la précipitation se justifie, soient mis le plus rapidement possible en possession d'un compte rendu analytique complet des débats de la Table ronde.

**M. De Sweemer.** — Très bien!

**M. Lahaye.** — J'estime que c'est absolument indispensable. Ils seront alors certainement mieux armés pour juger, — parce que maintenant, comment voulez-vous qu'ils le fassent, — si ces résolutions sont complètes ou si elles sont incomplètes, si elles sont réelles, ou si elles sont inexactes. Je le répète, il est absolument indispensable que tous nos collègues reçoivent le plus vite possible le compte rendu analytique de ces débats.

Mon observation est la suivante, et ici je serai un peu plus long. Pour un futur pays indépendant, qui se veut démocratique, je crois qu'il serait impardonnable que nos projets de loi ne reflètent l'opinion de la majorité de ce pays. Je m'explique.

Baser les majorités acquises à la Table ronde sur le chiffre des voix émis par la majorité des délégations présentes, croyez-moi, Monsieur le Ministre, c'est fausser la majorité congolaise réelle et méconnaître les principes mêmes de la démocratie.

Je m'explique : les délégations des partis, et vous ne me direz pas le contraire n'étaient pas la représentation exacte de la force réelle de ces groupements. Ce serait insensé d'oser prétendre le contraire.

Mais comme ensuite les décisions en assemblée plénière furent prises en votant par délégation, nous avons ici copié les états généraux de l'ancien régime où l'on votait par ordre et non par délégué, ces recommandations ne reflètent plus du tout la pensée de la majorité des Congolais.

Et pourtant, cette majorité existe, elle est connue, elles est réelle. Il suffit d'ailleurs, comme le faisait dans une matière bien différente, l'honorable M. Larock, de poser des questions et d'y répondre, et je le fais.

Première question : Quelles sont les délégations dont le parti politique qu'elles représentent participa aux élections de décembre?

Ne l'oublions pas. Je les cite : P.N.P., Assoreco, M.N.C. (Lumumba), Alliance nationale progressiste, Cerea, Conakat, Balubakat, Union congolaise, M.N.C. (Kalondji), en partie et coutumiers. Quel est le nombre de voix obtenues par chacun de ces partis? La réponse est simple.

Pour l'ensemble du Congo : le P.N.P., 302 000; l'Assoreco, 7 900; le M.N.C. (Lumumba), 26 118; l'A.R.P., 44 658; le Cerea, 13 631; le Conakat, 39 086; le Balubakat, 9 982; l'Union congolaise, 24 240; les coutumiers, 1 300 000.

Et par province, c'est ici que les choses sont intéressantes :

Pour le P.N.P. : la province orientale, 131 665; la province de Léo, 9 059; la province Equateur, 11 663; la province du Kasai, 105 824; la province de Kivu, 56 028.

Pour l'Assoreco : province de Léopoldville, 7 900.

Mouvement national congolais, tendance Lumumba, écoutez comme cela devient intéressant : pour la province de Léopoldville, 1 275; pour la province de l'Equateur, rien; pour la province orientale, 11 284; pour la province du Katanga, rien; pour la province du Kasai, 13 559; pour la province de Kivu, rien.

C'est très intéressant.

Pour ce qui concerne l'A.R.P. : pour la province du Kivu, 44 658.

**M. Brunfaut.** — N'y a-t-il pas eu aussi une politique d'abstention?

**M. Lahaye.** — J'en parlerai. Non seulement je pose des questions, mais je donne aussi d'importants éléments de réponse.

Pour l'A.R.P., disais-je : province du Kivu, 44 658; pour la Cerea : province du Kivu, 13 641; pour le Conakat : province du Katanga, 39 086; Balubakat : province du Katanga, seulement 9 982, pour une seule province. Le Konakat est donc très important dans le Katanga.

Pour l'Union congolaise : province du Katanga, 3 000; province du Kivu, j'ignore le chiffre, c'est le seul que je n'ai pas; province du Kasai, 21 231; au total 24 240.

Pour les milieux ruraux et coutumiers, voilà un parti qui mérite un mot d'explication.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Le groupement rural que vous visez n'est pas un parti distinct, il fait partie d'un parti plus large.

**M. Lahaye.** — Lorsque je vous dirai à quel principe il souscrit, et j'en parlerai tout à l'heure, vous reconnaîtrez que c'est un parti, que c'est une masse qui se prononce...

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — C'est, en effet, une grande masse électorale, mais qui n'avait pas un programme politique défini. C'est là toute la difficulté.

**M. Lahaye.** — Mais, Monsieur le Ministre, elle est une masse électorale, elle forme une majorité. Dans une démocratie, une telle voix doit être écoutée. *(Très bien! sur plusieurs bancs.)*

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Oui, mais ils sont sans parti.

**M. Lahaye.** — Sans parti ou non, cette masse est très importante. Nous avons connu des gouvernements qui étaient formés avec deux voix de majorité et qui n'étaient pas des gouvernements de partis, mais des indépendants. Ils gouvernaient le pays.

**M. Demuyter.** — Et par surcroît, il aiment la Belgique!

**M. Lahaye.** — Je disais : milieux ruraux et coutumiers : dans la province de Léo, 62 500; dans la province de l'Equateur, 366 000; dans la province orientale, 349 000; dans le Kivu, 165 000; dans le Katanga, 235 000, et dans le Kasai, 127 000. Soit un total de 1 300 000.

Cela fait une masse très importante, Monsieur le Ministre.

Deuxième question : Quelles sont les délégations dont le parti politique ne participa pas ou sabota les élections de décembre? Délégation du cartel groupant, Abako, parti du peuple, P.S.A.-A.B.A.S.I., F.G.C. et M.N.C. (Kalondji).

Quel serait approximativement le nombre d'adhérents? Cela aussi est très important à savoir et nous demandons quel est le nombre d'inscrits.

Et nous demandons leur opinion, à tous, même à ceux ayant siégé autour de la Table ronde. Le plus optimiste émane d'un des leurs : le cartel représente au Congo approximativement 750 000 électeurs.

Monsieur le Ministre, ces chiffres parlent d'eux-mêmes, ne le pensez-vous pas?

Depuis plusieurs semaines, je m'efforce exclusivement de recueillir chez tous, tant chez les cartelistes que chez les autres, les chiffres exacts, me permettant ainsi d'arriver à des conclusions objectives.

Les cinq premiers partis que j'ai cités, l'Abako, le parti du peuple, le P.S.A.-Abasi, le F.G.C. et le M.N.C. (Kalondji), sont localisés dans la seule province de Léo. Le sixième au Kasai. Ceci est très important et c'est là un détail dont il convient de tenir compte. Vous devez, je l'admets, écouter les interlocuteurs d'une province, mais, avant tout, il me semble, les autres, répartis dans toutes les provinces, dans tous les districts, sur le territoire entier du Congo Belge.

L'Union mongo fut créée après les élections. Il n'est pas possible d'estimer avec exactitude le nombre d'électeurs. Aux dires des plus optimistes, il s'agirait d'environ 100 000 pour la province de l'Equateur, pour la seule province de l'Equateur, j'y insiste.

Ma troisième question est la suivante. Quelles sont les délégations représentatives des opinions ou des partis politiques congolais, non représentés à la Table ronde?

En effet, je n'ai pas encore entendu parler de ceux qui n'y furent point représentés ou invités. Il y avait là une profonde injustice. Que représentent ces délégations, tout simplement écartées?

Il ne suffit d'ailleurs pas d'appeler M. Pierre et M. Paul à la Table ronde pour faire plaisir à M. Jacques. Encore faut-il que M. Pierre ait des adhérents.

Que représentaient, au point de vue importance, ces délégations non invitées?

L'Union économique et agricole congolaise : pour la province orientale, 13 420 voix obtenues, soit la moyenne des voix obtenues par M. Lumumba; l'Urco : pour la province du Kivu, 30 620 voix obtenues; quand au parti de l'unité et de la communauté belgo-congolaise, je n'ai pas reçu de détail et vous demanderai de m'en donner. L'on me conseilla d'essayer de rencontrer M. Verniers, président des anciens combattants du Congo qui, lui, pourrait me dire ce que représente, en chiffres, cette masse non invitée à la Table ronde.

Ma quatrième question est la suivante : Y a-t-il des chefs coutumiers partisans du cartel? Il s'agit, en effet, de le dire, si nous voulons être objectifs. Tous les chefs ne sont pas opposés au cartel, reconnaissons-le.

Y a-t-il des chefs coutumiers partisans du cartel? Lesquels? Quelle est leur province d'origine et la masse approximative qu'ils représentent?

Sont partisans du cartel, M. Hemery Pene Senga, ralié au parti Lumumba. M. Kapamba, ralié au mouvement M.N.C. (Kalondji), et certains autres chefs du Kasai. Je ne puis vous donner de chiffres exacts. Celui de trois me fut cité.

Quel est le pourcentage de chefs coutumiers suivant la ligne politique — la nôtre, à mon estime — de l'indépendance au Congolais, dans l'ordre et d'alliance économique, financière et administrative avec la Belgique?

Quel est donc le pourcentage des chefs coutumiers inscrivant ces principes dans leur programme d'indépendance?

Toute la délégation à la Table ronde des chefs coutumiers et représentants des milieux ruraux sont dans cette ligne politique. Par souci d'objectivité je souligne néanmoins que pour l'indépendance du Congo, dans l'ordre basée sur une alliance économique, financière et administrative avec la Belgique, tous ne sont pas d'accord.

L'on peut dire cependant que tous les chefs de la province orientale, du Kivu et du Katanga, sauf les chefs Kabongo et Kikonata, sont dans la ligne, ainsi que la plupart des chefs de l'Equateur.

Dans la province de Léo, on semble assez facilement oublier les personnes qui représentent une masse considérable et que je n'ai pas encore entendu citer. C'est le Kiamfu des Bayaka, qui contrôle une partie du district du Kwango et dont la participation est de 38 p. c.

Je voudrais que vous me donniez le chiffre exact des électeurs. Je ne l'ai pas et j'aimerais l'avoir.

Nous estimons que la masse des partisans des chefs que j'appellerai loyaux et reconnaissants envers nous, représente approximativement :

Pour la province de Léo, environ 50 000 électeurs; pour la province de l'Equateur, environ 300 000 électeurs; pour la province Orientale, environ 300 000 électeurs; pour la province du Kivu, environ 150 000 électeurs; pour la province du Katanga, environ 175 000 électeurs; pour la province du Kasai, environ 80 000 électeurs.

Alors vous avez les grands clans dont il faut tenir compte et qui font eux, la pluie et le beau temps à l'intérieur. Car vous n'êtes rien avec une indépendance établie uniquement dans les villes si elle n'est pas voulue à l'intérieur. Il faut que vous ayez le Congo entier autour de cette indépendance, sans quoi, le fanion sur lequel vous aurez inscrit le mot « indépendance », sera, si vous n'avez pas tout le monde avec vous, bien vite lacéré après le 30 juin.

Il y a des grands chefs qu'il fallait consulter sur la portée de nos nombreux projets de loi, projets qui nous tombent sur le dos à la cadence inouïe d'un projet toutes les septante-deux heures.

Pour la province de Léo : Kiamfu des Bayaka pour les Kwango.

Pour la province Orientale : Kupa, l'homme des Mangbetu; Dokpe, celui des Azande; Ekulepangongo, celui des Balua et des Aroro.

Pour la province du Kivu : Simba pour les Bahema, Omari Pene Senga; Kabare pour les Bashu.

Pour la province du Katanga : vous avez Kwata Yakuo pour les Lunda; Mwenda Munongo Antoine pour les Bayeke et Kabongo pour les Baiuba.

Il faut absolument que tous ces chefs se groupent autour de votre fanion, parce qu'il sera en lambeaux dès le premier juillet si vous ne les avez pas tous autour de vous pour approuver ce que vous voulez instaurer. Il faut en tenir compte.

**M. De Schryver, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.** — Je comprends très bien cela, Monsieur Lahaye. Il est évident que tous ces gens doivent appliquer leur politique d'avenir. Je ne comprendrais pas qu'ils ne le fassent pas, car la plupart d'entre eux étaient présents à la Conférence de la Table ronde et ils ont réclamé l'indépendance; ceux qui n'y étaient pas présents, étaient tous représentés. Il y avait Kiamfu des Bayaka, dont vous parlez; il était représenté parce que ses connaissances du français étaient trop insuffisantes. Certains d'entre eux, tels que le chef des Bayeke, Mwenda Munongo Antoine étaient là pour protester au nom des chefs et pour dire qu'eux aussi entendaient avoir l'indépendance au 30 juin.

**M. Lahaye.** — D'accord, Monsieur le Ministre.

Il y a eu des divergences et ne sommes-nous pas groupés pour essayer de les applanir. Il est bien entendu qu'ils veulent tous l'indépendance, avec cela nous sommes bien d'accord, n'est-ce pas, mais ils ne la veulent pas tous de la même façon.

Notre grand tort fût d'ouvrir cette Table ronde — qui était plutôt carrée — sur une discussion autour de la date de l'indépendance.

Ensuite, nous avons commencé à discuter des formules dans lesquelles cette indépendance pourrait se faire, et là, les Congolais se sentaient perdus.

Je le rappelle, que nous avons trop écouté la voix de ceux qui criaient le plus fort et qui, au fond ne représentent pas des masses aussi puissantes que leurs voix nous portaient à le faire croire.

Etes-vous d'accord, Monsieur le Ministre, que dans une démocratie saine, c'est la majorité qui décide, qui gouverne, qui fait les lois? Acceptez-vous ce principe? Dans notre pays le contraire s'est une seule fois manifesté, nous n'avons eu qu'à nous en plaindre. Etes-vous d'accord que, dans une démocratie, ce soit la voix de la majorité qui fasse la loi, les projets de loi? (*Exclamations sur les bancs socialistes.*) Si nous sommes d'accord sur ce principe de base de la démocratie...

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — Je suis d'accord que vous posiez des questions à condition que vous me permettiez d'y répondre. Un premier fait, c'est que toutes les délégations, y compris les chefs coutumiers, sont venus devant nous pour dire : Indépendance! Tous les chefs coutumiers y compris!

**M. Lahaye.** — Oui, mais cette indépendance ne signifie pas abandon de tout : administration, finances, armée!

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — La seconde chose, c'est que dans une démocratie organisée, il y a des règles de majorité qui doivent jouer, mais cette majorité doit d'abord être organisée. Comment voulez-vous que nous disions, au nom du Congo inorganisé, quelle est la majorité légale? C'est tout! Du moment qu'il n'y a pas de majorité légale il faut tenir compte d'autres critères. C'est cela que la Conférence de la Table ronde nous a appris, qu'il n'y a plus moyen de discuter sur la valeur respective. Puisqu'il n'y avait aucun organisme pour les déléguer, nous avons accepté leur division entre les quarante-quatre délégués. N'oubliez pas cette décision très importante qui a été prise!

**M. Lahaye.** — Est-ce que, oui ou non, nous connaissons la force de ces différents partis?

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — Non.

**M. Dequac.** — Nous la connaissons après les élections.

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — Nous connaissons la force respective de certains partis.

**M. Spinoy.** — Et encore!

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — Respective!

**M. Lahaye.** — Là, je ne vous suis plus du tout.

**M. Spinoy.** — Il y a longtemps que vous n'y êtes plus, nous le savons bien.

**M. Lahaye.** — Nous avons organisé des élections. Nous les avons tenues au mois de décembre. Nous connaissons le nombre de votants, d'adhérents des partis. Nous connaissons non seulement leur répartition mais les masses qu'ils représentent. Or, lorsqu'on tient compte des masses qu'ils représentent on a déjà idée d'une majorité. C'est ainsi que j'estime qu'il faut tenir compte de la masse des adhérents que représente chaque délégation, et j'acte qu'à la suite des dernières élections, quatre partis, le P.N.P., l'A.N.P., le Conakat, les chefs coutumiers, forment déjà ensemble et d'une façon incontestable, une majorité au Congo. C'est pourquoi, je le répète, il est tellement important pour nos collègues parlementaires de recevoir dans un délai le plus bref possible le compte rendu détaillé des débats de la Table ronde. Ils s'apercevront alors que ces quatre partis cités et majoritaires en Afrique se sont prononcés pour l'élection provinciale au deuxième degré. J'aimerais que mes collègues prennent connaissance des discussions qui ont eu lieu et qui sont contenues dans une vingtaine de pages d'interventions et de répliques pour arriver à une conclusion qui a été constructive. Ces quatre partis, je le répète, voulaient les élections provinciales au second degré. Allez-vous en tenir compte ou non?

Alors vous me dites : vous allez aussi soulever le second point : l'électorat des Belges, l'éligibilité des Belges et des mulâtres. Pourquoi pas, puisque la Chambre est souveraine de décider du sort des projets de loi qui vont lui être soumis. Ce n'est pas à une Table ronde de faire des lois : c'est à nous, parlementaires. La charte coloniale n'est pas encore abolie. Donc, c'est encore nous les législateurs.

Or, pourquoi ne pas répéter que l'électorat et l'éligibilité des Belges n'ont pas été voulus par une minorité turbulente et inconsiderée au Congo. Je vais d'ailleurs, en commission, amender votre texte. C'est mon droit de défendre une position qui a été soutenue à la Table ronde par les quatre partis congolais qui représentent la masse la plus forte.

Le refus d'accorder ce droit ne reflète que l'avis d'une minorité turbulente. Par contre, l'avis « pour » émis par les quatre partis déjà cités doit prédominer, puisque ces quatre partis, rien qu'avec les chiffres que nous possédons déjà, représentent 70 p. c. de la population de tout le Congo.

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — C'est la commission politique qui, à l'unanimité, a pris cette position.

**M. Lahaye.** — J'ai participé à la dernière réunion de la commission politique. Je sais comment elle s'est déroulée. Je ne la critiquerai pas, mais je ne dirai pas non plus comment ces votes ont été émis.

Tout ce que je puis dire, c'est que nous y étions — députés et sénateurs — à titre d'observateurs. Nous avions à écouter ce que disaient les Congolais. On nous a dit que nous n'avions pas à les diriger ni à prendre telle ou telle position.

Je répète que le P.N.P., l'A.R.P., le Conakat, les coutumiers représentent, pour tout le Congo, 70 p. c. de la population. Les 30 p. c. restant sont bloqués dans quelques districts seulement, en encore, depuis la Table ronde, nous avons perdu le vice-président de celle-ci, M. Kanza. M. Kanza a depuis formé sa propre formation politique. M. Kasavubu ne vole donc déjà plus que d'une aile, et encore, n'a-t-il mis en quarantaine MM. Nezza et Nnezza-Landu qui avaient pourtant tenu un rôle important dans les entêtements cartelistes à la Table ronde.

Nous avons donc à discuter sur des interventions de ces messieurs en déroute politique. Tout cela demande de la réflexion, une réflexion extrêmement sérieuse, car, comme l'a dit M. Larock, il ne faut pas que cette indépendance, que nous voulons donner aux Congolais, tourne au détriment de ceux qui la recevront. C'est bien le vœu émis par M. Larock, qui a tenu un discours libéral de toute beauté. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Je l'ai applaudi trois fois. C'était un discours libéral magnifique.

Je dis qu'il ne faut pas que nous donnions aux Congolais ce qu'ils ne demandent pas, c'est-à-dire le désordre, la révolution, l'anarchie, la perte et la fuite de tous les capitaux.

Suivez la cotation des valeurs en bourse et au marché à terme. Il n'y a pas lieu d'être fier de nos politiciens.

**M. Demuyter.** — Cela représente aussi l'avoire de beaucoup de petites gens.

**M. Lahaye.** — Si nous devons, à coup de milliards, garantir la vie du Congo, combien de temps allons-nous tenir cela avec notre trésorerie déjà si mal en point?

(*M. Brunfaut, premier Vice-Président, remplace M. Kronacker, Président, au fauteuil de la présidence.*)

(*De heer Brunfaut, Eerste-Ondervoorzitter, vervangt de heer Kronacker, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Non, la sécurité du Congo ne se maintiendra pas à coup de milliards? Il faut surtout le préserver pratiquement et pour cela seulement céder aux Congolais un Congo sain, un Congo basé sur une saine démocratie, où les règles de la majorité seront respectées.

Ne voyez pas dans mon discours, Monsieur le Ministre, une déclaration d'opposition. Si vous pensez qu'il en est ainsi, vous ne me comprenez pas du tout. Au contraire, je reste toujours le premier à vous soutenir et je continuerai à le faire...

**M. Demuyter.** — Il ne s'agit pas ici du Ministre mais du Congo Belge.

**M. Gelders.** — ... jusque dans l'erreur.

**M. Lahaye.** — Pas du tout, car je ne l'ai jamais fait et vous me connaissez bien mal si vous me jugez trop peu libéral pour émettre une opinion personnelle.

Avant de descendre de cette tribune, je voudrais encore vous poser une question, Monsieur le Ministre.

**M. De Schryver**, Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — Est-ce une question libérale?

**M. Lahaye.** — C'est une question de circonstance et qui touche notre prestige parlementaire!

J'apprends que le Conseil de législation, — l'ancien Conseil colonial, — va se réunir le 15 mars, avec un ordre du jour d'environ 75 points. Ne vous effrayez pas trop.

**M. Bohy.** — C'est qu'il ne se réunira pas pour rien.

**M. Lahaye.** — Je ne connais pas la liste de ces 75 points, et c'est ce que je voudrais savoir.

J'espère, quand même, Monsieur le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, que vous n'allez pas faire passer, devant ce Conseil de législation, sous forme de décrets, des mesures à prendre qui sont de la compétence du parlement. J'estime que si le 30 juin...

**M. Pierson.** — C'est une question socialiste.

**M. Lahaye.** — J'estime que pendant cette période cruciale, et jusqu'au 30 juin, vous ne pouvez pas faire d'entorse à nos prérogatives. La charte n'est pas encore abolie et nous devons rester les législateurs pour toutes les matières importantes qui feront du Congo ce qu'il doit être demain.

**M. De Schryver,** Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — Je voudrais vous rassurer; je n'ai aucune envie de le faire et, de plus, je n'en ai pas le pouvoir.

**M. Lahaye.** — Tant mieux.

En terminant, pourquoi ne reprendrais-je pas la péroraison du discours de M. Larock.

**M. Spinoy.** — Pourquoi pas?

**M. Larock.** — Vous me compromettez!

**M. Lahaye.** — Je souhaite de tout mon cœur, Monsieur le Ministre, que ce Congo indépendant, auquel je souscrirai, avec tous mes amis... (*Oh! oh! sur les bancs socialistes.*)

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Sauf M. Demuyter.

**M. Lahaye.** — Ce n'est pas encore décidé, parce que M. Demuyter n'a pas encore arrêté sa décision finale.

J'espère donc que ce Congo indépendant reflètera l'opinion de la majorité des Congolais et qu'il se construira sur les bases d'une saine démocratie. (*Applaudissements sur les bancs libéraux et sociaux-chrétiens.*)

**De heer Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Dequae.

**De heer Dequae** (*op het spreekgestoelte*). — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Mevrouwen, Mijne Heren, in mijn uiteenzetting, die ik kort wens te houden, wil ik enkele appreciaties uitbrengen over het verloop van de besprekingen van de Ronde-Tafelconferentie.

Het is zoals ik verleden week reeds zegde, niet de ontleding van de besluiten of resoluties die wij thans moeten voorbrengen, noch de discussie over de detailpunten. Daartoe zullen wij voldoende gelegenheid krijgen wanneer al deze besluiten moeten worden verwerkt in ontwerpen van fundamentele wet e. a. die door de Kamer ongetwijfeld in de komende weken zullen worden besproken.

Wij kregen reeds het eerste ontwerp betreffende de uitvoerende colleges. Het tweede is reeds uitgedeeld en betreft de kieswet en het volgende ontwerp zal in de Senaat worden ingediend.

**De heer De Schryver,** Minister van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi. — Het ontwerp van fundamentele wet over de openbare vrijheden is in de Senaat ingediend.

**De heer Dequae.** — Wij zullen zeker in de komende weken meer dan voldoende gelegenheid krijgen om alle details betreffende de fundamentele wet en de conclusie van de Ronde-Tafelconferentie te bespreken.

Inzake de algemene appreciaties die ik hier wil voorbrengen, heb ik mij laten inspireren door hetgeen daaromtrent door heel wat mensen, die mij zijn komen vinden, is naar voor gebracht.

U zult begrijpen dat ik daarbij heel wat ongerustheid en zelfs heel wat kritiek over de Ronde-Tafelconferentie heb vastgesteld.

Ik heb aandachtig geluisterd, omdat ik meen dat kritiek op zichzelf altijd interessant is en men er iets kan bij leren, vooral natuurlijk, en ik zou bijna zeggen slechts in de mate dat die kritiek te goedertrouw wordt uitgebracht.

**De heer Posson.** — En ze opbouwend is.

**De heer Dequae.** — Ik wil hier vandaag mijn mening uitbrengen over de kritiek in verband met de Ronde-Tafelconferentie, namelijk omtrent haar opvatting, haar doelstellingen, haar verloop en ook haar conclusies.

Een eerste kritiek die ik gehoord heb, liep over de betekenis en de draagwijdte van deze conferentie. Diegenen die mij kwamen vinden zegden: Waarom kon deze conferentie zich niet beperken tot een inwinnen van adviezen, en dit zo ruim mogelijk? Waarom zich terzake verbinden?

Welnu, ik geloof dat de regering aanvankelijk inderdaad slechts op het oog had polshoogte te nemen over de politieke wensen uitgebracht door de Kongolese delegaties. Ik meen dat aanvankelijk de regering hoopte dat deze conferentie een zuiver adviserend karakter zou behouden.

Maar vanaf de eerste zitting werd deze stelling ingebeukt op prijs gegeven, en hebben wij ook vastgesteld dat vanaf dit ogenblik in de ogen van iedereen, niet alleen in deze van de Kongolese delegaties, deze conferentie een sterk beslissend karakter heeft gekregen.

De regering had de politieke en morele verbintenis aangegaan om de conclusies, die met een belangrijk overwicht van meningen werden voorgebracht, als dusdanig over te nemen en aan deze besluiten haar bestaan als regering te binden.

Het is duidelijk dat, van dat ogenblik af, wij ver stonden van een zuiver adviserende Ronde-Tafelconferentie, en ik voeg er aan toe, dat dergelijke stelling kan betiteld worden als zeer gevaarlijk.

Laten wij even veronderstellen dat wij op sociaal gebied een algemene sociale conferentie zouden houden, en dat men de verschillende standen rond de tafel zou brengen en zou vertrekken met de volgende techniek: dat, indien de standen onderling met elkaar akkoord zijn omtrent hetgeen moet gebeuren, de regering deze besluiten zal overnemen en haar bestaan daaraan zou binden. U ziet onmiddellijk waar ons dit zou kunnen leiden, waarschijnlijk zou men bij alle standen, bij de landbouwers, bij de middenstand en bij de werktieden een akkoord kunnen vinden, maar één zaak is zeker: een dergelijke conferentie zou tientallen miljarden aan het land kosten. Ik wil eenvoudig uitleggen hoe gevaarlijk deze techniek is.

**De heer De Schryver,** Minister van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi. — Maar hier is er een parlement. Ginder staan wij zonder één enkel vertegenwoordigend lichaam.

**De heer Dequae.** — Mijnheer de Minister, indien u het toelaat: ik heb gezegd dat ik zou vertrekken van de kritieken die ik gehoord heb, en zelf in geweten zou antwoorden op die kritieken.

En dan kom ik tot dit: niettegenstaande dit alles geloof ik dat uiteindelijk deze methode niet alleen een uitweg heeft geboden (want zoniet was de breuk vanaf de eerste dag aan de Ronde-Tafelconferentie onvermijdelijk), maar onbetwistbaar een reeks goede resultaten heeft afgeworpen.

Eerst en vooral, gezien het belang in de voorwaarden die ik kom op te sommen om tot een gemeenschappelijke stelling te komen, hebben wij gezien hoe de Kongolese delegaties tenslotte verplicht werden toenadering te zoeken in hun standpunten, om te komen tot een grootste gemene deler, die als dusdanig nadien tot besluiten kon worden omgezet.

Welnu, daaraan hebben wij, bij voorbeeld, te danken — en het is zeer belangrijk — dat wij uiteindelijk een zeer genuanceerde oplossing hebben gevonden tussen de strekkingen naar een federatieve Staat of naar een unitaire Staat, twee standpunten die aanvankelijk onverzoenbaar bleken.

Het is die techniek die de genuanceerde oplossing heeft gegeven aan de Senaat een provinciale samenstelling te verlenen.

Hierdoor kan ook worden voorzien dat in de centrale regering minstens één Minister per provincie zou zetelen (gelukkig is dat niet zo wat betreft West-Vlaanderen!).

**De heer Van Eynde.** — Vindt u dat werkelijk een geluk?

**De heer Dequae.** — Maar ja, voor mij persoonlijk althans!

... En vooral dat de bevoegdheid van de centrale regering enerzijds, en van de provinciale autoriteiten anderzijds, dusdanig werden vastgelegd, in de fundamentele wet, dat wij gekomen zijn tot een oplossing die niet federatief kan genoemd worden, maar ook niet het stelsel is van de unitaire Staat.

Het is nog daaraan te danken dat wij tenslotte een uitweg hebben gevonden voor het probleem van de oprichting van een voorlopige regering, die zoals ik het verleden week reeds zegde, een prestigekwestie was geworden voor bepaalde groepen.

Er is meer, en ik neem aan dat het een gevaarlijke methode is, maar zij heeft bijgedragen om een werkelijk inzicht te hebben en voor het eerst een synthetisch beeld te krijgen van de strekkingen en strevingen van de Kongolese politiek.

Het belangrijkste — en het was slechts denkbaar met die methode die ik heb geschetst als gevaarlijk — is ongetwijfeld dat voor het eerst de verantwoordelijkheden van de Kongolese politieke leiders werden geëngageerd. Voor het eerst zijn die mensen overtuigd geweest, juist omwille van die methode, voor een politieke oplossing te staan, die niet meer werd opgedrongen door de blanken, maar die aan hun eigen wensen en streven beantwoord.

Dat is mijns inziens van uitzonderlijk belang en een dergelijke conclusie vanwege de Kongolese delegaties kon ten slotte maar gefundeerd worden indien de conferentie meer dan een zuiver adviserend karakter had.

De tweede kritiek die wij gehoord hebben was de volgende : men oordeelde het verkeerd en onlogisch als eerste punt op de agenda te stellen, de datum van de onafhankelijkheid. Ik moet toegeven dat het inderdaad logischer ware geweest eerst het kiessysteem vast te leggen, welke de door de Kongolezen gewenste instellingen waren, welke tijd er nodig was om dit te realiseren en daaruit de conclusie te trekken wanneer uiteindelijk de datum van de onafhankelijkheid zou kunnen bepaald worden.

Nochtans is het achteraf gebleken dat dit initiatief de mogelijkheid bood oplossingen te brengen aan wat wij kunnen noemen de psychologische moeilijkheden die van bij de aanvang van de Conferentie bestonden en deze voor het grootste gedeelte, zo niet geheel, uit te schakelen.

Degenen die van bij de aanvang de Ronde-Tafelconferentie hebben bijgewoond, hebben zich ten volle rekenschap kunnen geven van de moeilijke atmosfeer waarin wij werden geplaatst. Er was vooreerst een werkelijk psychologische moeilijkheid, een wantrouwen dat aan het ongelofelijke grensde. Dit heeft in de eerste dagen de vruchtbare besprekingen totaal onmogelijk gemaakt terwijl terzelfdertijd de drukking die uitging van de politieke kaders die in Congo gebleven waren, daartoe heeft bijgedragen.

Welnu, de beslissing om als eerste punt op de agenda de vaststelling van de datum van de onafhankelijkheid te plaatsen en de vaststelling van deze datum zelf, hebben er ongetwijfeld toe bijgedragen de muur van het wantrouwen te doorbreken. Wij mogen in dit geval inderdaad over « een muur » spreken. De atmosfeer is dan vlug verbeterd en wij hebben vastgesteld dat de invloeden die uitgingen van Congo zelf, vanaf dat ogenblik snel verbeterden.

**De heer Moyersoen.** — Dat is absoluut juist.

**De heer Dequae.** — Daarenboven heeft dit de discussies tot een goed einde gebracht want men was in feite door de « timing » gedwongen op een doelmatige wijze te discutiëren. Hoeveel malen heeft de voorzitter niet moeten zeggen : Indien gij dit wilt discutiëren, doe het dan onmiddellijk, maar denk aan de « timing » die wij hebben vastgelegd met het oog op de datum der onafhankelijkheid.

Ik geloof dat het verloop van de Conferentie zodanig is geweest dat het vastleggen van de datum der onafhankelijkheid niet alleen toegelaten heeft de psychologische moeilijkheden te overbruggen, maar ook de besprekingen in zeer grote mate heeft bevorderd.

Vanaf dat ogenblik was het mogelijk een vruchtbare discussie, alhoewel nog moeizame, te hebben. Deze heeft geleid tot behoorlijk uitgewerkte en diepgaande besluiten, die wij reeds allen hebben ontvangen. De atmosfeer was zodanig verbeterd dat elkeen bij het einde van de Conferentie overtuigd was van de algemene goede trouw. Er was één uitzondering, die u allen kent, maar ook daarvan moeten wij de belangrijkheid niet overdrijven.

De derde kritiek is ongetwijfeld de zwaarste die wij herhaaldelijk hebben gehoord. Het is de volgende : de Ronde-Tafelconferentie heeft, in het land, de indruk gelaten van een onvoorwaardelijk prijsgeven van Congo, zonder garanties en zonder zekerheid van een behoorlijke afloop.

Wel, hoe erg deze beoordeling ook weze, ik geloof dat er een deel waarheid in ligt.

Doch om te begrijpen hoe men tot de conclusies van de Conferentie is gekomen, moet men rekening houden met de feitelijke gegevens zoals ze in Congo zijn gegroeid. En om de verantwoordelijkheden vast te leggen, moet men gaan naar diegenen die oorzaak zijn van deze feitelijke toestand. Doch dat heeft thans geen nut. Wij staan hier voor een probleem dat wij in positieve en constructieve zin moeten oplossen.

Wij stonden in Congo met een gezag dat zo goed als afgebrokkeld was. Indien wij rekening houden met de fundamentele stromingen, niet alleen in Congo maar in geheel Afrika, naar de onmiddellijke onafhankelijkheid, begrijpt u dat wij niet meer in de mogelijkheid waren aan dat probleem nog een zuiver theoretisch of zuiver ideale oplossing te geven.

Ik geloof dat iedereen zal akkoord zijn te zeggen dat wij hier niet staan voor een ideale oplossing.

Het ware veel logischer, veel veiliger geweest, ook voor Congo, niet alleen omwille van de betrekkingen tussens België en Congo, maar vooral voor Congo, geleidelijk de politieke machtsoverdracht te verwezenlijken. Ik geloof dat ik hier niet alleen sta. De uitspraak op de slotconferentie van de heer Rolin, die een schitterende rol heeft gespeeld tijdens de Ronde-Tafelconferentie, en die ongetwijfeld niet verdacht kan worden genoemd, heeft dit zeer duidelijk naar-voren gebracht.

De enige vraag waarop ten slotte antwoord moest worden verstrekt door de Ronde-Tafelconferentie was namelijk deze : Gaat Congo naar zijn onafhankelijkheid door en met ons, zodanig dat dit op een behoorlijke wijze kan geschieden, en met het behoud van vele van de niet-politieke betrekkingen, ofwel — andere zijde van de vraag, want Congo gaat in alle geval naar zijn onafhankelijkheid — moet het gebeuren tegen ons? Dan kunt u wellicht enkele maanden winnen, maar heel wat verliezen. Want indien het tegen ons moet gebeuren, zal niemand in het land illusies hebben omtrent geen enkel der elementen die ons voor het ogenblik met Congo binden, noch wat betreft de personen, noch wat betreft de investeringen die er zich bevinden.

Dat is de vraag waarop een antwoord dient gegeven. In dit licht gezien kunnen wij gerust vooruitzetten dat de oplossing goed is te noemen.

Zij werd overigens, Mijnheer de Minister, u weet het beter dan gelijk wie, niet zonder moeite bereikt.

Uwe klare, bevattelijke en overtuigende tussenkomsten hebben dit ongetwijfeld mogelijk gemaakt, te zamen overigens met de juridisch gefundeerde tussenkomsten van professor Rolin — het was zichtbaar dat de heer Rolin professor was — die des te meer invloed hadden omdat hij de oppositie vertegenwoordigde.

De oplossing is ongetwijfeld gewaagd te noemen en lost niet alles op. Zij geeft geen volle zekerheid, maar heeft althans toch het voordeel dat men de spanningen als dusdanig heeft uitgeschakeld die onvermijdelijk zijn bij fractionnaire toegevingen. Het risico bestond in alle geval en was in grote mate functie van de bestaande atmosfeer die er zou zijn op het ogenblik dat de oplossing moest worden bereikt.

Veel zal, als dusdanig, afhangen hoe de atmosfeer in Congo, tijdens de overgangperiode zich verder zal ontwikkelen. Onder meer, zoals verleden week reeds werd gezegd, door een behoorlijke werking van de uitvoerende colleges; door de stemming die bij de inlandse bevolking zal groeien en die ongetwijfeld, op dit ogenblik, in gunstige zin evolueert en ook door de houding van de blanke bevolking zelf in Congo. En niet het minst, Mijnheer de Minister, — want dat zal een zeer grote stempel slaan op de toekomst, — door de uitslagen van de verkiezingen, die overigens op zichzelf reeds sterk zullen beïnvloed worden door de atmosfeer van de komende drie maanden.

Ik geloof dat in de gegeven omstandigheden — en ik meen dit werkelijk — dit als de optimale oplossing kan beschouwd worden. Het was wellicht de enige weg om voor de toekomst vriendschappelijke betrekkingen met het Kongolese volk te behouden en tevens ook de belangen van onze landgenoten ter plaatse — het weze de ambtenaren, het weze de missionarissen, het weze de ondernemingshoofden en ook de duizenden investeerders uit België — het best te vrijwaren.

Het is enkel in een atmosfeer van wederzijds vertrouwen dat wij een behoorlijk afsluiten van onze taak in Congo kunnen bereiken.

Welnu, ik blijf de mening toegedaan dat de Ronde-Tafelconferentie, niettegenstaande al haar gebreken, niettegenstaande de methodes die wij omwille van de logica zouden kunnen bevechten, juist heeft toegelaten die atmosfeer op een zeer gevaarlijk ogenblik in de goede richting te leiden. Ik ben persoonlijk overtuigd dat wij daarin een grote kans vinden om behoorlijk de onafhankelijkheid in Congo te verwezenlijken, in vriendschap met België en met behoud van onze verhoudingen, buiten deze van zuiver politieke aard. Ik dank u. (*Handgeklap op de banken van de christelijke volkspartij.*)

**De heer Voorzitter.** — Ik verklaar de vergadering voor gesloten.

— De vergadering wordt geheven te 12 u 10 m.

La séance est levée à 12 h 10 m.

Hedennammidag, openbare vergadering te 14 uur.

Cet après-midi, séance publique à 14 heures.